



DÉFENSE DU REGISTRE SANTÉ SÉCURITÉ TRAVAIL !

Le registre Santé Sécurité Travail (RSST) a été remis à neuf dans notre département pour la rentrée 2025. Remis à neuf numériquement, et accompagné de préconisations de l'administration, qui ont été transmises diligemment aux chefs d'établissement.

FO rejette ces préconisations, qui ont d'ailleurs fait débat lors des dernières F3CST 35.

Selon les services administratifs, le RSST serait « mal employé » par les personnels : selon eux, il ne s'agirait plus d'y signaler des situations qui mettent en souffrance les personnels, ni d'y décrire l'impact sur la santé des personnels.

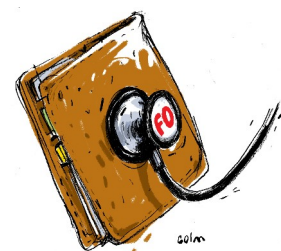
D'ores et déjà, nous voyons les premiers retours sur le terrain de ces nouvelles préconisations, les personnels d'encadrement mettant en garde des enseignants ou des AED sur leurs écrits.

Il est consternant de comprendre que **cette révision du registre s'avère être l'unique solution trouvée par notre employeur pour diminuer le nombre de fiches SST**, au lieu de se pencher plus concrètement sur les solutions à apporter aux personnels pour les aider à mieux vivre au travail.

Plus que jamais FO défend l'outil que constitue le registre SST, indicateur précieux des conditions de travail des personnels, conditions qui se dégradent toujours plus.

Les fiches complétées par les personnels doivent être entendues, et non pas contestées par les services, et examinées avec le plus grand soin pour obtenir des réponses pertinentes.

Autre constat inquiétant : en Ile-et-Vilaine, les missions de prévention ne sont pas confiées à des professionnels, qui seuls sont en capacité d'analyser les risques inhérents à un poste de travail. Ce sont des directeurs et directrices dans le premier degré, et des chefs d'établissement dans le second degré, à qui l'on confie ces missions, missions pour lesquelles ils ne sont pas formés.



La prévention contre le mal-être au travail doit être davantage développée, seul moyen efficace pour réduire le nombre de fiches SST. Cette prévention doit commencer, notamment, par le recrutement de professionnels de prévention.

**ADHÉREZ À FORCE OUVRIÈRE
POUR NOUS CONTACTER
SNFOLC 35
07.50.97.10.68.
syndicat@snfolc35.fr**